

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734\*02

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

09/11/2012

Dossier complet le

09/11/2012

N° d'enregistrement

F091 121 P0131

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'intérieur de la Maison du Grand Site de la Camargue Gardoise et de ses abords au gîte de la Marette à Aigues-Mortes

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte pour la Protection et la gestion de la Camargue Gardoise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean DENAT - PRESIDENT

RCS / SIRET

2 5 3 0 0 2 5 8 8 0 0 0 1 5

Forme juridique

SYNDICAT MIXTE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11*	Rubrique d) de l'article R.146-2 du code de l'urbanisme : aménagement d'une aire de stationnement pour la maîtrise de la fréquentation

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 4.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet

Le projet a pour but d'installer la Maison de Grand Site de la Camargue gardoise dans le gîte de la Marette sur la commune d'Aigues-Mortes (bâtiment existant et occupé pour moitié par le centre aéré), et d'organiser un sentier de découverte des paysages sur une partie de la pointe de la Rayette et aux abords de l'étang de la Marette.

Une aire de stationnement de 38 places est prévue, ainsi qu'une aire de stationnement de délestage et 2 emplacements pour les bus.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste en la création de la Maison du Grand Site de la Camargue Gardoise, qui a pour vocation :

- d'accueillir le public, de faire découvrir le territoire du Grand Site Camargue gardoise (espace d'interprétation), d'orienter les visiteurs vers les autres lieux, d'assurer l'animation locale et la coordination touristique sur le Grand Site,
- d'apporter des retombées économiques pour le territoire, en développant un tourisme de qualité, en faisant la promotion des productions et des savoir-faire locaux,
- de répondre aux besoins des usagers du site (populations locales, amateurs de tourisme naturel et culturel...)

Valoriser le Grand Site et proposer au public des aménagements de qualité pour la découverte des milieux naturels, de l'histoire et des activités humaines du territoire : accueil, boutique, muséographie, animations...

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet dans sa phase de réalisation comprend différents types d'aménagement :

- L'aménagement intérieur de la Maison du Grand Site : l'espace existant est restructuré pour permettre l'accueil du public. Le rez-de-chaussée du bâtiment comprend une banque d'accueil, un espace boutique et une partie muséographie de présentation du Grand Site. Un monte-personne permet d'accéder au premier étage pour les PMR. Au premier étage, des expositions permanentes présentant les activités traditionnelles et les paysages du territoire sont installées.
- L'aménagement extérieur de la Maison du Grand Site comprend deux parties :
  - L'aménagement du parvis de la Maison et de l'aire de stationnement (38 places voitures + 2 places bus)
  - L'aménagement d'un sentier de découverte des paysages d'1,6 km sur le site de la Rayette (alternance cheminement au sol et platelage bois, ponctuellement plateformes d'observation et belvédère)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Maison du Grand Site sera gérée par un directeur présent sur place. Du personnel sera dévoué à l'accueil du public (2,5 ETP) et à la gestion et l'entretien du site (2 ETP).

La Maison du Grand Site, ouverte tous les jours, pourra accueillir 45 visiteurs en même temps dans le bâtiment. L'accès y sera gratuit.

L'accès au sentier de découverte sera payant et permettra au public de pénétrer dans les paysages typiques du territoire, dans un lieu préservé. Des visites guidées, par du personnel spécialisé, seront aussi proposées.

Le suivi des milieux naturels et des espèces présentes sur le site sera effectué par du personnel compétent, l'impact de la fréquentation du site par le public sera évalué et des éventuels aménagements adaptés seront réalisés si nécessaire.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Autorisation de travaux en Site Classé

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Permis d'aménager
- Autorisation de travaux en Site Classé

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (aérielle) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie d'aménagement du bâtiment : 229,6 m2	
Surface parcelles concernées par aménagements extérieurs : 183 073 m2	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin du Môle – La Rayette

30220 AIGUES MORTES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4 ° 11' 01 " Lat. 43 ° 33' 38 "

Four les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? \_\_\_\_\_

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Usage actuel du BATIMENT : Centre aéré
- Usage actuel de la parcelle concernée par le PARKING et le SENTIER : Parking, pâturage et chasse

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Projet situé en zone N du PLU de la commune d'Aigues-Mortes, document approuvé le 2 octobre 2003

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.com.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Lequelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (INIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I « Salins et marais de la Murette » (n°3025-2024) sur une surface de 199 ha.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Aigues-Mortes
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site RAMSAR « Petite Camargue »
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI prescrit le 30/05/2011 mais non approuvé Zone du projet dans le lit majeur du Rhône selon l'atlas des zones inondables des bassins versants du Vidourle, du Vistre, et du Rhône (2004)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du panorama découvert depuis la voie littorale RD62 sur les remparts d'Aigues-Mortes
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans : - Le SIC Petite Camargue - La ZPS Petite Camargue laguno-marine
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remparts d'Aigues-Mortes

#### 4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cheminement du public sur la pointe de la Rayette pourra entraîner des perturbations de l'avifaune nicheuse notamment, cependant des mesures de précaution ont été prises pour limiter au maximum ce dérangement : canalisation du public, passage du public le plus loin possible des zones sensibles, protections visuelles. De plus, un suivi de l'impact de la fréquentation du public sur l'avifaune sera effectué et des mesures de gestion adaptées seront prises si nécessaires.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité de la RD 979 et de la Voie ferrée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Polluants	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

En effet, son objectif est d'accueillir le public sur le site de la Rayette pour lui faire découvrir et respecter les paysages et milieux naturels du territoire, ainsi que les activités traditionnelles :

- Par la visite de la Maison du Grand : accueil, muséographie et boutique de produits locaux
- Par le parcours du sentier de découverte

En phase travaux, toutes les précautions seront prises pour ne pas impacter le patrimoine naturel (matériel léger, période adaptée) et les paysages (intégration des aménagements au contexte local). En phase d'utilisation, le public sera canalisé et un suivi de l'impact de cette fréquentation sera réalisé, la gestion du site pourra être réadaptée si nécessaire.

L'évaluation des incidences Natura 2000 du projet a montré que l'impact de ce projet est négligeable, au regard des adaptations du projet aux enjeux environnementaux présents sur le site et des précautions prises en phase d'utilisation du sentier notamment.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : cf. plan de situation PA-A du permis d'aménager	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : cf. plan de composition du projet	X
5	Seul pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Le dossier de permis d'aménager : la notice du permis d'aménager et le plan de composition du projet
	L'évaluation des incidences Natura 2000 du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus  X

Fait à

Nîmes

le,

09 NOV. 2012

Signature

Syndicat Mixte pour la Protection et  
la Gestion de la Camargue Gardoise  
Centre de découverte du Scamandre  
Route des iscles - Gallician  
30600 VAUVERT